



LA BERTHENOUX

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu
du 15 février 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 février 2022 à 19h30

Date de convocation : 07 février 2022

Présents :

M. PATRIGEON Philippe, M. LAURENT Michel, Mme PILLET Michelle, M. Maurice BLIN, Mme PAILLET Sandrine, M. LABRUNE Emmanuel, M. PROTON Philippe, Mme PETOLON Lucie, Mme LAURENT Patricia

Excusés : M. BARBIER Loïc (P), M. CRUCHON Philippe (P)

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Patricia

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h25

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022

DOSSIER 1 : GESTION DU PERSONNEL

✚ Mise en place des 1607 h

Le maire rappelle que suite à la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités ont l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2022, de respecter la règle des 1607h annuels de travail.

Ces 1607h se décompose de la façon suivante : 1600h de travail effectif et 7h de travail supplémentaire pour la journée de solidarité.

Chaque agent devra effectuer cette journée de solidarité au prorata de leur temps de travail.

Le conseil municipal valide la mise en place des 1607h

✚ Création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent

Suite au départ en retraite au 1^{er} juillet 2022 de l'agent technique, le conseil municipal décide de créer un poste agent technique polyvalent à temps complet à partir du 1^{er} avril 2022.

DOSSIER 2 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES 2022

✚ Fonds de solidarité logement

Participation de la commune à hauteur de 1.66 € par résidence principale soit 326.53 €

✚ Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés

Participation de la commune à hauteur de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans soit 7.29 €

QUESTIONS DIVERSES

✚ Commerce bar-restaurant :

- Réception des travaux intérieurs prévue jeudi 17 février
- Le contrat de location gérance a été signé le 31/01/2022 pour une durée de 3 ans
- Une ouverture début mars est envisagée

- ✚ Subvention associations : le conseil décide de maintenir pour 2022 les subventions aux associations
- ✚ Contrat assurance : une révision complète des contrats d'assurance est en cours
- ✚ Coiffeuse : Mme BROSSARD, coiffeuse à domicile souhaiterait faire une permanence sur la commune - salle des associations. Proposition acceptée.
- ✚ 15 mai : fête de la nature et du bien-être.

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

